

**Lisez-la notice attentivement avant de remplir votre dossier !
Cela peut vous éviter une perte de temps. Un dossier mal rempli ou incomplet ne
peut pas être traité**

Pour les étudiant(e)s français uniquement :
une tierce personne peut assurer l'inscription à votre place.

QU'EST-CE QUE L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ?

C'est la formalité qui vous confère le statut d'étudiant(e) ou stagiaire de formation continue (selon votre situation), engagé(e) dans une formation en vue de l'obtention d'un diplôme. Elle se traduit concrètement par l'enregistrement d'un certain nombre d'informations vous concernant, par le paiement de droits universitaires et par la délivrance d'une carte d'étudiant(e). Vous devez toujours l'avoir sur vous dans l'enceinte de l'Université, ainsi que le certificat qui l'accompagne.

La carte autorise l'accès aux cours, enseignements dirigés, travaux pratiques et l'entrée dans les salles d'examens.

Elle vous permet de bénéficier de la bibliothèque, des oeuvres universitaires et d'une **adresse électronique** (à activer en ligne sur le site de l'Université de Bordeaux : <http://www.u-bordeaux.fr/>).

Elle est obligatoire pour voter lors des élections de vos délégués aux Conseil d'Administration, Conseil Académique et Conseils de composantes.

Elle vous permet d'obtenir certaines réductions (abonnements, cinéma...), ainsi que le paiement de vos repas au CROUS par l'intermédiaire d'un porte-monnaie numérique privé.

En cas de perte ou de vol de votre carte étudiante, la réédition de votre carte vous sera facturée 10 € à régler auprès de l'Agence Comptable (rez-de-chaussée, bâtiment ED, 146 rue Léo Saignat, 33076 Bordeaux cedex, tél. 05 57 57 16 08 ou 05 57 57 11 05).

- **L'inscription administrative est obligatoire** : elle conditionne votre inscription pédagogique (les enseignements que vous devez suivre) et la délivrance ultérieure de votre diplôme.
- L'inscription administrative est annuelle : elle n'est valable que pour l'année universitaire en cours.

REMARQUES GENERALES

- Les explications pour remplir votre dossier sont données dans l'ordre des rubriques du dossier.
- Certaines rubriques renvoient à des listes de codes : indiquez précisément le code qui vous concerne et déterminez-en toujours un.
- Ecrivez lisiblement (en lettres capitales).
- **N'oubliez pas de dater et de signer votre dossier**

1 FICHE INDIVIDUELLE DE L'ETUDIANT

ETAT CIVIL

Nom Prénom : ils doivent être conformes aux renseignements figurant sur votre carte d'identité ou passeport.

Nom avec particule : écrivez la particule et ensuite le nom (exemple : DE MARTIN)

Prénoms doubles écrivez les deux prénoms en entier liés par un trait d'union (MARIE-PIERRE)

Le numéro INE (Identifiant National des Etudiants), est un numéro attribué à chaque étudiant(e) qui l'identifie pendant toutes ses études dans l'enseignement supérieur français (un étudiant ne peut avoir deux numéros INE).

Il se compose de 11 caractères et il **est indiqué sur :**

- **le relevé de décision ou le relevé de notes du bac (n° "BEA")** pour les bacheliers de l'année et pour les bacheliers des années antérieures à partir de la session 1995,

Il doit obligatoirement être indiqué sur votre dossier (si vous ne le connaissez pas renseignez-vous auprès de votre lycée ou du rectorat de votre académie ou de votre Université d'origine).

Les étudiants étrangers, les bacheliers avant 1995, les étudiants en reprise d'études ou bénéficiant de validation d'acquis, n'ayant jamais été inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français n'ont pas de numéro I.N.E. Il vous en sera délivré un lors de votre inscription administrative à l'Université de Bordeaux

Naissance / Ville : Le nom de la commune de naissance doit correspondre à celui figurant sur votre carte d'identité ou passeport.

Il doit être écrit en toute lettre, sans abréviation (exemple Bordeaux et non Bx)

Pour les villes comportant un arrondissement indiquer le nom de la ville précédée de l'arrondissement (exemple PARIS 14E)

Département ou Pays :

Etudiant(e)s né(e)s en France : indiquer le département de naissance

Etudiant(e)s né(e)s à l'étranger : indiquer le code du pays de naissance à l'aide de la liste ci-contre

NATIONALITE (Liste des codes Pays)

319	Acores Madère (139) *	419	Colombie	223	Inde	311	Namibie	398	Seychelles (Iles)
212	Afghanistan	397	Comores	231	Indonésie	507	Nauru	342	Sierra Leone
303	Afrique du Sud	324	Congo (Brazzaville)	203	Irak	215	Népal	226	Singapour
125	Albanie	238	Corée du Nord	204	Iran	412	Nicaragua	117	Slovaquie
352	Algérie	239	Corée du Sud	136	Irlande	337	Niger	145	Slovénie
109	Allemagne	406	Costa Rica	102	Islande	338	Nigéria	318	Somalie
130	Andorre	326	Côte d'Ivoire	207	Israël	103	Norvège	343	Soudan
395	Angola (y compris Cabinda)	119	Croatie	127	Italie	502	Nouvelle Zélande	235	Sri Lanka (Ceylan)
441	Antigua et Barbuda	407	Cuba	426	Jamaïque	250	Oman (Sultanat de Mascate et d'Oman)	104	Suède
201	Arabie Saoudite	101	Danemark	217	Japon	339	Ouganda	140	Suisse
415	Argentine	399	Djibouti	222	Jordanie	258	Ouzbékistan	437	Surinam
252	Arménie	438	Dominique (Iles de la)	256	Kazakhstan	213	Pakistan	391	Swaziland (Ngwane)
501	Australie	301	Egypte	332	Kenya	261	Palestine (terr. Gaza, Jéricho)	206	Syrie
110	Autriche	414	El Salvador	257	Kirghizistan	413	Panama	259	Tadjikistan
253	Azerbaïdjan	247	Emirats arabes unis	513	Kiribati	510	Papouasie - Nouvelle Guinée	236	Taïwan
436	Bahamas	420	Equateur	240	Koweït	421	Paraguay	309	Tanzanie
249	Bahrein (Iles)	317	Erythrée	241	Laos	135	Pays-Bas	344	Tchad
246	Bangladesh	134	Espagne	348	Lesotho	422	Pérou	431	Terr. des Pays-Bas: Antilles néerl. (135) *
434	Barbade	106	Estonie	107	Lettonie	220	Philippines	430	Terr. du Danemark : Groënland (101) *
131	Belgique	404	Etats-Unis d'Amérique (USA)	205	Liban	503	Pitcairn (île) (132) *	425	Terr. du Roy.-Uni aux Antilles (132) *
429	Bélize	315	Ethiopie (Abyssinie)	302	Libéria	122	Pologne	427	Terr. du Roy.-Uni : Malouines (132) *
327	Bénin (Dahomey)	156	Ex-république youg.de Macédoine	316	Libye	139	Portugal	432	Terr. USA : Porto Rico (404) *
214	Bhoutan	508	Fidji	113	Liechtenstein	313	Prov. esp. d'Afrique : Présides, Canaries (134) *	505	Territoires des USA en Océanie (404) *
148	Biélorussie	105	Finlande	108	Lituanie	248	Qatar	219	Thaïlande
224	Birmanie	100	France	137	Luxembourg	517	Republique des îles Palaos	345	Togo
418	Bolivie	328	Gabon	232	Macao (139) *	408	République Dominicaine	509	Tonga ou Friendly
118	Bosnie-Herzégovine	304	Gambie	333	Madagascar	312	République Démocratique du Congo (Zaire)	433	Trinité et Tobago
347	Botswana	255	Géorgie	227	Malaisie	116	République tchèque	351	Tunisie
416	Brésil	329	Ghana	334	Malawi	121	République fédérale de Yougoslavie	260	Turkménistan
225	Brunei	133	Gibraltar(132) *	229	Maldives	114	Roumanie	208	Turquie
111	Bulgarie	132	Grande Bretagne	335	Mali	123	Russie	511	Tuvalu
331	Burkina Faso	126	Grèce	144	Malte	340	Rwanda	155	Ukraine
321	Burundi	435	Grenade et Grenadines	350	Maroc	389	Sahara Occidental	423	Uruguay
234	Cambodge	409	Guatémala	515	Marshall (Iles)	442	Saint Christophe Nieves	514	Vanuatu
322	Cameroun	330	Guinée	390	Maurice (Ile)	128	Saint Marin	129	Vatican (Cité du)
401	Canada	392	Guinée Bissau	336	Mauritanie	440	Saint Vincent (Ile) et Grenadines Nord	424	Vénézuela
396	Cap Vert (Iles du)	314	Guinée Equatoriale	405	Mexique	306	Sainte Hélène (132) *	243	Vietnam
323	Centrafricaine (République)	428	Guyane	516	Micronésie (Etats fédérés de)	439	Sainte Lucie (Ile)	251	Yemen
308	Chagos (îles)	410	Haïti	151	Moldavie	512	Salomon	346	Zambie
417	Chili	411	Honduras	138	Monaco	506	Samoa occidentales	310	Zimbabwe
216	Chine populaire	112	Hongrie	242	Mongolie (extérieure)	394	Sao-Tomé et Príncipe		
254	Chypre			393	Mozambique	341	Sénégal		

**990 Autre pays
995 Sans pays
999 Etranger sans autre
indication**

HANDICAP

Vous avez la possibilité de déclarer votre handicap afin que votre dossier soit pris en charge le plus rapidement possible par les membres auprès de la cellule PHASE. Ce service vous propose :

- Un lieu d'accueil et d'écoute
- Un accompagnement personnalisé pour favoriser l'intégration du profil spécifique dans les promotions existantes
- Un accompagnement pour s'orienter : élaboration, avec l'étudiant, d'un parcours de formation réalisable
- De vous aider à organiser vos études : mise en place de moyens matériels et humains adaptés à chacun pour favoriser l'acquisition des enseignements dispensés
- De vous informer : un point d'information afin de renseigner au mieux les étudiants et les différents partenaires

Contact: phase@u-bordeaux.fr

SITUATION MILITAIRE :

JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETÉ POUR LES ETUDIANTS FRANÇAIS¹ (**Avant 1997 : Journée d'Appel et de Préparation à la Défense**)

Vous devez fournir la photocopie de l'attestation de votre participation à la journée défense et citoyenneté.

Uniquement dans le cas où vous n'auriez pas encore effectué la journée défense et citoyenneté vous devrez présenter l'**original et photocopie de l'Attestation de Recensement délivrée par la mairie de votre domicile**

1^{ère} INSCRIPTION EN France

Dans l'enseignement supérieur : indiquer l'année de votre première inscription dans :

- Un établissement de l'enseignement supérieur français.
- Dans une université
- A l'Université de Bordeaux

BACCALAUREAT FRANÇAIS :

Année d'obtention : correspond à l'année figurant sur votre diplôme, vous avez obtenu le bac en 2014/2015, inscrivez : 2015

Pour déterminer la série consulter le tableau page suivante.

¹ loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997

BACCALAUREAT ou EQUIVALENCE
Session avant 1995

Bacs généraux			
A	Philosophie-Lettres (ou Philo avant 1984)	B	Économique et social (ou Technique et économie avant 1984)
A1	Lettres - Sciences	D	Mathématiques et sciences nature (ou Sciences expérimentales avant 1984)
A2	Lettres -Langues	DP	Sciences agronomiques et techniques
A3	Lettres - Arts plastiques	E	Mathématiques et techniques
A4	Langues - Mathématiques (avant 1984)	C	Mathématiques et sciences physiques (ou Mathématiques élémentaires avant 1984)
A5	Langues (avant 1984)	0001	Bac international
Bacs technologiques			
F1	Construction mécanique	F10B	Microtechnique option optique
F2	Électronique	F11	Musique
F3	Électrotechnique	F11P	Danse
F4	Génie civil	F12	Arts appliqués
F5	Physique	F	Spécialité non précisée
F6	Chimie	G1	Techniques administratives
F7	Biologie option biochimie	G2	Techniques quantitatives de gestion
F7P	Biologie option biologie	G3	Techniques commerciales
F8	Sciences médico-sociales	G	Spécialité non précisée
F9	Équipement technique-bâtiment	H	Techniques informatiques
F10	Microtechnique (avant 1984)	HOT	Hôtellerie
F10A	Microtechnique option appareillage		

Session à partir de 1995

Bacs généraux		Bacs professionnels	
ES	Économique et social	0021	Bacs professionnels industriels
L	Littérature	0022	Bacs professionnels tertiaires
S	Scientifique	0023	Bacs professionnels agricoles
Bacs technologiques			
F11	Musique	STL	Sciences et technologies de laboratoire
F11P	Danse	STMG	Sciences et technologies management et gestion
F12	Arts appliqués	STPA	Sciences et technologies du produit agro-alimentaire
HOT	Hôtellerie	STT	Sciences et technologies tertiaires
SMS	Sciences médico-sociales	ST2S	Sciences et technologies santé et social
STAE	Sciences et technologie de l'agronomie et de l'environnement	TD2A	Sciences et technologies du design et arts appliqués
STG	Sciences et technologies de gestion	TI2D	Sciences et technologies industrie et développement durable
STI	Sciences et techniques industrielles		

Equivalences

0030	Capacité de droit	0035	Promotion sociale
0031	Titre étranger admis nationalement en équivalence	0036	Validation d'études, d'expériences professionnelles, d'acquis personnels
0032	Titre français admis nationalement en dispense	0037	Autres cas de non bacheliers
0033	ESEU - A	DAEA	DAEU A
0034	ESEU - B	DAEB	DAEU B

Mention : Cochez la mention qui convient

2 – ADRESSES DE L'ETUDIANT

Les adresses que vous nous indiquez nous serviront tout au long de l'année. En cas de **changement** dans le courant de l'année, le signaler **ABSOLUMENT** au secrétariat pédagogique de votre formation ou service de la scolarité.

Abréviations acceptées : Ave = Avenue ; Bvd = Boulevard ; Rte = Route ; Crs = cours ; Dom = Domaine

Indiquer le code postal, la commune et le pays en vous reportant à la table PAYS en page 3 de ce guide.

3 - INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ANNUELLE

CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

Les informations de cette rubrique permettront de déterminer votre situation vis à vis de la Sécurité Sociale (Etudiants et Parents)

10	Agriculteur exploitant.....	48	Contremaître, agent de maîtrise.....
21	Artisan.....	52	Empl. civil, agent service fonct. publique
22	Commerçant et assimilé.....	53	Policier et militaire.....
23	Chef d'entreprise de 10 salariés ou plus	54	Employé administratif d'entreprise.....
31	Profession libérale.....	55	Employé de commerce.....
33	Cadre de la fonction publique.....	56	Person. service direct aux particuliers.....
34	Professeur, profession scientifique.....	61	Ouvrier qualifié.....
35	Profession information, arts, spectacles	66	Ouvrier non qualifié.....
37	Cadre adminis. et commerc. d'entreprise	69	Ouvrier agricole.....
38	Ingénieur - Cadre technique d'entreprise	71	Retraité agriculteur exploitant.....
42	Instituteur et assimilé.....	72	Retraité artisan, commerc. chef d'entrep.
43	Profession interm. santé et travail social	73	Retraité cadre, profession intermédiaire..
44	Clergé, religieux.....	76	Retraité employé et ouvrier.....
45	Profession interm. adm. fonct. publique	81	Chômeur n'ayant jamais travaillé.....
46	Profession interm. adm. commerce entr.	82	Personne sans activité professionnelle....
47	Technicien.....	99	Non renseignée (inconnue ou sans objet)
		A	Sans activité professionnelle

Activité professionnelle de l'étudiant(e) :

A0 <input type="checkbox"/>	Sans objet	E0 <input type="checkbox"/>	Emploi supérieur à 6 mois
B0 <input type="checkbox"/>	Dispositif de conversion	E1 <input type="checkbox"/>	Emploi > 6 mois dans l'enseignement
C0 <input type="checkbox"/>	Emploi inférieur ou égal à 1 mois	E2 <input type="checkbox"/>	Emploi > 6 mois au service de l'état
C1 <input type="checkbox"/>	Emploi <= 1 mois dans l'enseignement	E3 <input type="checkbox"/>	Emploi > 6 mois dans la santé
C2 <input type="checkbox"/>	Emploi <= 1 mois au service de l'état	E4 <input type="checkbox"/>	Emploi > 6 mois dans autre activité
C3 <input type="checkbox"/>	Emploi <= 1 mois dans la santé	F0 <input type="checkbox"/>	Aide-éducateur
C4 <input type="checkbox"/>	Emploi <= 1 mois dans autre activité	G0 <input type="checkbox"/>	Autre emploi-jeune
D0 <input type="checkbox"/>	Emploi de 1 à 6 mois	H0 <input type="checkbox"/>	Etudiant rémunéré au titre de ses études
D1 <input type="checkbox"/>	Emploi > 1 mois et <= 6 mois dans l'ens	J0 <input type="checkbox"/>	Assistant d'éducation
D2 <input type="checkbox"/>	Emploi > 1 et <= 6 mois au service état	K0 <input type="checkbox"/>	Etudiant fonctionnaire ou militaire
D3 <input type="checkbox"/>	Emploi > 1 mois et <= 6 mois ds la santé	L0 <input type="checkbox"/>	Etudiant Emploi Avenir Professeur
D4 <input type="checkbox"/>	Emploi > 1 et <= 6 mois ds autre activit		

4 - INSCRIPTION AUX ETAPES

DERNIER DIPLOME OBTENU

001	Baccalauréat (Français)	051	Maîtrise IUP, Maîtrise LMD parcours IUP	511	DALF
002	DAEU	052	MST	512	DECF
003	ESEU	053	MSG	519	Autre diplôme supérieur
004	Capacité en droit	054	MIAGE	900	Aucun diplôme supérieur
005	VAE Validation des acquis de l'expérience	055	Diplôme de fin de 2nd cycle des études médicales, pharmaceutique et odontologiques	971	Non renseigné Diplôme universitaire d entrée en 1er cycle
006	VAP Validation des acquis professionnels	056	Diplôme de Sage Femme	972	Non renseigné BTS
007	Equivalence	057	Magistère	973	Non renseigné DUT
010	BTS	069	Autre diplôme de 2ème cycle que Magistère	974	Non renseigné Attestation délivrée à la suite d un cursus en CPGE
011	DUT	070	DEA	975	Non renseigné DEUG (y compris DEUG intermédiaire)
012	Attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE	071	DESS	976	Non renseigné Attestation de fin de 1ère année de médecine, de pharmacie et d ontologie
013	DEUG	072	MASTER	977	Non renseigné Autre diplôme universitaire de 1er cycle hors DUT
014	DEUG IUP	073	Diplôme d'ingénieur (universitaire ou non)	978	Non renseigné Diplôme du secteur paramédical et social
015	DEUP	079	Autre diplôme de 3ème cycle hors diplôme d'ingénieur (Doctorat, .)	979	Non renseigné Licence et Licence LMD
016	attestation de fin de 1ère année de médecine, de pharmacie et d'odontologie	080	Docteur en médecine	980	Non renseigné Maîtrise (y compris Maîtrise intermédiaire)
017	DEUST	081	DES pharmacie	981	Non renseigné Diplôme de fin de 2ème cycle des études médicales et pharmaceutiques
029	Autre diplôme de 1er cycle (DU,.)	082	DES médecine	982	Non renseigné Autre diplôme universitaire de 2ème cycle (hors diplôme d ingénieur universitaire)
030	Diplôme d'éducateur	083	Capacité médecine	983	Non renseigné Diplôme de 3ème cycle : DEA-DESS+Master LMD+docteur en médecine (Hors diplôme d ingénieur)
031	Diplôme d'infirmier	084	Attestation de formation spécialisée	984	Non renseigné Diplôme d ingénieur (Universitaire ou non)
032	Diplôme d'orthophoniste	085	Att de formation spécialisée approfondie	985	Non renseigné Diplôme d établissement étranger supérieur ou secondaire
033	Diplôme assistante sociale	086	DIS médecine	986	Non renseigné Autre diplôme supérieur
034	Autre diplôme paramédical et social	087	Dip etude spéc compl médecine	987	Non renseigné Aucun diplôme supérieur
040	Licence	088	DECS		
041	Licence professionnelle	500	Diplôme d'établissement étranger supérieur		
042	Licence IUP, Licence LMD parcours IUP	501	Diplôme d'établissement étranger secondaire		
050	Maîtrise	510	DELFI		

BOURSES

Vous êtes boursier (e) de l'enseignement supérieur, ou vous avez demandé le renouvellement de votre bourse. Vous devez présenter votre avis conditionnel d'attribution (**recto verso**) 2015-2016 afin d'être exonéré(e) des droits universitaires et d'être affilié(e) à la Sécurité Sociale des étudiants sans avoir à payer la cotisation.

N'oubliez pas que la perception de la bourse est liée à votre assiduité aux enseignements, et que celle-ci sera vérifiée chaque semestre.

TUTORAT :

Destiné aux étudiant(e)s inscrit(e)(e)s en PACES (1ère année commune Médecine, Odontologie, Pharmacie, Sages-femmes), **ou en année préparatoire aux concours paramédicaux** (Kinésithérapie – Psychomotricité – Ergothérapie - Manipulateur en électroradiologie – Pédicurie podologie)

Un soutien à la préparation au concours est organisé par les associations étudiantes. Si vous souhaitez vous y inscrire, cochez la case tutorat sur la fiche d'inscription. Le paiement s'effectuera directement auprès de l'association des Carabins de Bordeaux (Médecine, Odontologie) ou à l'Amicale des Etudiants de Pharmacie (Pharmacie)

INTERNAT EN MEDECINE :

L'Université propose aux étudiant(e)s inscrit(e)s en DFASM 1, DFASM 2 et DFASM 3 qui le souhaitent, des conférences de préparation à l'internat (conférence d'internat + tour d'été).

L'inscription est facultative et prise par le service de scolarité lors de l'inscription à l'année.

Elle est non remboursable. Pour les étudiant(e)s qui n'auraient pas fait leur inscription en début d'année, une 2e phase d'inscription est possible au mois d'avril au bureau des conférences d'internat (**uniquement pour le tour d'été**).

Tarifs :

DFASM 1 : 60 €* DFASM 2 : 80 €* DFASM 3 : 100 € DFASM 2 : 130 € DFASM 3 : 150 €

*Le tour d'été se déroule en juillet/ août (DFASM1) et juillet/août/septembre (DFASM2). Il consiste en deux conférence(s) par semaine.

5 - COUVERTURE SOCIALE ET DROITS UNIVERSITAIRES

MUTUELLE

L'adhésion à une mutuelle étudiante n'est pas obligatoire. Si vous décidez d'adhérer à une mutuelle, et que vous êtes en outre astreint(e) à vous affilier au régime de Sécurité Sociale des étudiants, vérifiez que vous avez bien choisi le centre de règlement correspondant à cette mutuelle.

AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE

Le Code de la Sécurité Sociale nous impose de vérifier, quelque soit votre nationalité, votre situation vis à vis de la Sécurité Sociale et le cas échéant de vous affilier au régime de Sécurité Sociale des étudiants.

A	TOUT(E) ETUDIANT(E) DE 20 A 28 ANS DOIT ETRE AFFILIE(E) A LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE (né(e) entre le 01/10/87 et le 30/09/95)	
<p>Tout(e) étudiant(e) ayant 20 ans dans l'année universitaire (01/10/2015 au 30/09/2016) et moins de 28 ans au 1^{er} octobre 2015 (né(e) entre le 01/10/88 et 30/09/1995) doit être affilié(e) à la Sécurité Sociale des étudiants et doit payer la cotisation annuelle et forfaitaire SAUF S'IL REMPLIT LES CONDITIONS POUR EN ETRE DISPENSE(E), VOIR CI-DESSOUS.</p>		
B	ETUDIANT(E) DE MOINS DE 20 ANS durant l'année universitaire (nés après le 30/09/1995) Leur situation, au regard de la Sécurité Sociale étudiante, est fonction de la profession de leurs parents.	
Profession des Parents		Pièces justificatives à fournir
1) ENFANTS DE PARENTS SALARIES ou assimilés (CPAM,MSA,MGEN...) a) l'étudiant(e) a moins de 16 ans durant l'année universitaire (né(e) après le 30/09/1999) il reste ayant droit de ses parents (pas d'affiliation, pas de cotisation) b) l'étudiant(e) a de 16 ans à 19 ans durant l'année universitaire (né(e) entre le 01/10/1996 et 30/09/1999) il reste ayant droit de ses parents, mais devient ayant droit autonome c'est-à-dire qu'il doit choisir un <u>centre payeur</u> (VITTAVI ou LMDE) pour les prestations de Sécurité Sociale (pas de cotisation) c) exception : les enfants dont les parents sont affiliés à certains régimes spéciaux de la Sécurité Sociale restent ayants droits de leurs parents jusqu'à l'année universitaire de leur 20 ans non incluse : Militaires, Clercs de Notaire, EDF/GDF, RATP, CCI de Paris, Port autonome de Bordeaux, Mines.		COPIE de l'attestation de droits jointe à la carte VITALE sur laquelle figure votre nom. <hr/> Attestation nominative établie pour l'année universitaire (01/10/2015 au 30/09/2016)
2) ENFANTS DE PARENTS NON SALARIES (RSI, M...) - l'étudiant(e) peut rester ayant droit de ses parents - ou s'affilier à la Sécurité Sociale étudiante dès l'entrée à l'Université, Sauf s'il remplit une des conditions pour en être dispensé voir ci-dessus tableau A (a, b, c, etc...)		COPIE de l'attestation jointe à la carte VITALE sur laquelle figure votre nom, dont la période de validité couvre le début de l'année universitaire. <hr/> Celles demandées dans les rubriques vous concernant
C	ETUDIANT(E) DE PLUS DE 28 ANS Les étudiant(e)s inscrit(e)s en DOCTORAT avant 28 ans, doivent s'affilier à la Sécurité Sociale étudiante s'ils ont moins de 32 ans au 01/10/2015 (nés après le 01/10/1983)	

MOTIFS DE NON AFFILIATION	Pièces justificatives à fournir
a) Vous avez déjà payé votre cotisation 2015-2016 dans un autre établissement d'enseignement supérieur	COPIE du bulletin de quittance de cet établissement
b) Vous êtes enfant d'un employé de la SNCF (jusqu'à l'année universitaire de vos 28 ans non incluse), Marine Marchande, Comédie Française, Théâtre national de l'Opéra, Théâtres lyriques nationaux (jusqu'à l'année universitaire de vos 21 ans non incluse)	ATTESTATION NOMINATIVE établie pour l'année universitaire (01/10/2015 au 30/09/2016)
c) Vous effectuez un travail salié d'une durée supérieure à 120 heures par trimestre du 01/10/2015 au 30/09/2016	COPIE du CONTRAT DE TRAVAIL (qui doit couvrir <u>TOUTE</u> l'année universitaire : du 01/10/2015 au 30/09/2016) et du DERNIER BULLETIN DE PAIE
d) Votre conjoint est assuré social du régime général	COPIE de l'attestation jointe à la carte VITALE sur laquelle figure votre nom
g) Vous êtes enfant d'un agent français de l' OCDE , de l' UNESCO , de l' ONU , de l' OACI de la BIRD (jusqu'à l'année universitaire de vos 26 ans non incluse)	COPIE de l'Attestation nominative établie pour l'année universitaire (01/10/2015 au 30/09/2016)
h) Vous êtes ressortissant d'un pays de l' Espace Economique Européen (UE + Norvège, Islande, Liechtenstein et Suisse)	Copie de la carte européenne couvrant la durée de l'année universitaire (du 01/10/2015 au 30/09/2016)

Règles d'affiliation

RÉGIME DES PARENTS Cochez la case correspondant à votre situation	Âge de l'étudiant(e) au 30 septembre 2016		
	De 16 ans à 19 ans (né entre le 01/10/96 et le 30/09/2000)	20 ans (né entre le 01/10/95 Et le 30/09/96)	De 21 ans à 28 ans (né entre le 01/10/87 Et le 30/09/95)
Salariés du secteur privé et assimilés, salariés ou exploitants agricoles, fonctionnaires, praticiens ou auxiliaires médicaux conventionnés, demandeurs d'emploi allocataires, agents des collectivités locales, artistes, auteurs, employés de la Banque de France	Affiliation : OUI Cotisation : NON	Affiliation : OUI Cotisation : OUI	Affiliation : OUI Cotisation : OUI
Travailleurs non-salariés (artisans, commerçants, industriels, professions libérales non conventionnées) ou dépendant d'un régime spécial (EDF, GDF, RATP, militaires, personnels des mines, clercs et employés de notaire, Sénat, CCI de Paris), fonctionnaires internationaux	Affiliation : NON Cotisation NON <i>(Fournir un justificatif)</i>		
Régimes dérogatoires (marine marchande, port autonome de Bordeaux, Théâtre national de l'Opéra, Comédie Française, Assemblée nationale)		Affiliation : NON Cotisation : NON <i>(Fournir un justificatif)</i>	
Régime dérogatoire SNCF			
Étudiants français ou étrangers dont les parents vivent et travaillent à l'étranger (CFE)	Affiliation : OUI Cotisation : OUI		

MONTANT DES DROITS

- Les **droits** que vous devez payer sont **obligatoires** :

Droits obligatoires :

- **droits de scolarité**
- **cotisation de la Sécurité sociale étudiante**, si vous n'en êtes pas dispensé(e)

REMARQUES

- **Tant que le paiement de vos droits n'est pas effectué, votre carte d'étudiant(e) ne vous est pas délivrée et vous n'êtes pas considéré(e) comme inscrit(e) à l'Université.**
- Veuillez prendre connaissance du montant des droits d'inscription et de sécurité sociale sur le site de l'université de Bordeaux :
<http://www.u-bordeaux.fr/>

Datez et signez le dossier

Veuillez envoyer (ou déposer) votre dossier complété et les pièces justificatives au service de gestion des cursus dont vous dépendez.

Les informations recueillies par le Président de l'Université de Bordeaux font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative et pédagogique des étudiants, à établir des statistiques par le MESR, le CEREQ et le rectorat, permettre des enquêtes sur les conditions de vie et le devenir des étudiants par l'observatoire de la vie étudiante. Les organismes de mutuelles étudiantes, la Direction des Relations Internationales, le service de la médecine préventive (SIUMPS), ainsi que le Crous sont également destinataires d'informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. Conformément à la loi « informatique et liberté », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service de la scolarité et de la vie étudiante

S'INSCRIRE : LISTE COMPLETE DES PIECES A FOURNIR

Pièces d'identité

	1 ^{ère} inscription	Réinscription
Etudiants français	Photocopie de la carte nationale d'identité recto verso	Carte étudiante de l'année précédente
Ressortissants de l'Union Européenne	Photocopie du passeport ou de la pièce d'identité en cours de validité	
Etrangers hors Union Européenne	Extrait d'acte de naissance avec traduction légalisée en français, où seront mentionnés les noms et prénoms des parents	
	Photocopie du passeport en cours de validité	Carte étudiante de l'année précédente

↳ Toutes les photocopies doivent être parfaitement lisibles

Photographie d'identité récente

	1 ^{ère} inscription	Réinscription
Tous étudiant(e)s	2 photos*	1 photo
5 ^{ème} année AHU de Pharmacie	2 photos*	1 photo

*la photo supplémentaire sert selon l'inscription à l'établissement de la carte étudiante ou de la carte hospitalière

↳ Indiquer au verso vos nom, prénom et diplôme préparé

Titres et diplômes

Inscription en 1 ^{ère} année d'études supérieures	original et copie du relevé de notes du Baccalauréat, du DAEU ou de l'ESEU et justificatifs d'activité annuelle depuis obtention du Baccalauréat.
Inscription ou Réinscription	original et copie du diplôme donnant droit à l'inscription sollicitée et/ou autorisation d'inscription délivrée par l'université (DAP, 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle...)
Inscription en DU ou DIU	autorisation d'inscription délivrée par le Pr responsable attestation d'exercice professionnel (si les statuts du diplôme l'exigent)

↳ **Etudiants étrangers** : original et copie du diplôme donnant droit à l'inscription sollicitée – traduction assermentée

Cas particuliers

Vous êtes mineur(e)	autorisation parentale
Vous êtes sportif de haut niveau	attestation de sportif de haut niveau

Autre

Fiche d'utilisation des données personnelles

Vaccinations pour les études médicales, paramédicales, odontologiques et pharmaceutiques (arrêté du 06/02/1991)

Médecine 2ème année Odontologie 2ème année Orthophoniste 1ère année Orthoptiste 1ère année Pharmacie 5ème année AHU Psychomotricien 1ère année	certificats de vaccination contre (photocopie du carnet de santé) : √ l'hépatite B √ la diphtérie √ le tétanos √ la poliomyélite √ le BCG √ la grippe
---	--

Sécurité sociale

↳ Il existe plusieurs cas de figure :

1. Vous êtes couvert par la sécurité sociale d'une autre personne : vous êtes ayant droit.

▪ Vous n'avez pas besoin de cotiser et vous serez, selon les situations (voir tableau p. 9) rattaché ou non à la sécurité sociale étudiante.

NB : Même si vous n'êtes pas affilié à la sécurité sociale étudiante, vous serez rattaché (à partir de 16 ans) à un centre payeur de la sécurité sociale étudiante (LMDE ou VITTAVI), qui sera chargé du versement des prestations sociales.

2. Vous êtes couvert par la sécurité sociale du fait de votre situation professionnelle

▪ Vous n'avez pas besoin de cotiser et ne serez pas affilié à la sécurité sociale étudiante.

Les étudiant(e)s inscrit(e)s en DFASM 1, DFASM 2, DFASM 3 et 5ème année de pharmacie exclusivement bénéficient du régime général en tant qu'étudiant(e)s hospitaliers rémunéré(e)s (sauf redoublants). Vous ne devez pas vous affilier à la sécurité sociale étudiante si vous êtes dans un de ces cas de figure.

3. Vous n'êtes pas couvert par la sécurité sociale d'une autre personne et ne bénéficiez pas non plus de la sécurité sociale en votre nom.

▪ Vous devez vous affilier au régime étudiant de la Sécurité Sociale en payant une cotisation annuelle forfaitaire.

Pour bénéficier du régime de sécurité sociale étudiante, vous devez impérativement remplir les conditions suivantes :

√ être de nationalité française, ressortissant d'un pays de la EEE ou d'un État ayant passé une convention avec la France (vous exportez alors vos droits)

√ être âgé de moins de 28 ans. Cette limite d'âge est reportée de 1 à 4 ans, pour les études doctorales et spécialisées (médecine notamment), pour interruption due au service national, maternité ou maladie pendant au moins 6 mois.

4. Votre situation ne correspond à aucun de ces cas de figure.

▪ Vous êtes français : vous devez vous adresser à la sécurité sociale et demander la CMU (Couverture Maladie Universelle) payante ou non, selon votre situation sociale

▪ Vous êtes étranger, ressortissant d'un pays hors EEE non tiers, âgé de plus de 28 ans et ni salarié, ni boursier français (CAMPUS FRANCE) : vous devez souscrire une assurance privée en France ou dans votre pays d'origine

Les Diplômes d'Université (DU) n'ouvrent pas droit au régime étudiant de sécurité sociale.

Responsabilité civile et couverture « Accident du Travail »

Responsabilité civile

La responsabilité civile n'est pas couverte par l'inscription à l'Université ou par l'affiliation à la sécurité sociale

Vous êtes assuré(e)	Fournissez un certificat d'assurance responsabilité civile (qui vous couvre dans le cadre de vos études) : - portant votre nom - valable du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016
Vous n'êtes pas assuré(e)	Vous devez souscrire une assurance responsabilité civile auprès d'une mutuelle étudiante ou d'une société d'assurance de votre choix

Il est impératif de souscrire une assurance responsabilité civile qui couvre les risques encourus lors des TD – ED – TP et des stages.

Couverture « Accident du Travail »

Les étudiant(e)s régulièrement inscrit(e)(e)s bénéficient du régime "accident du travail" pour les accidents survenus en atelier ou en laboratoire, ou à l'occasion des stages prévus dans le cursus des études et faisant l'objet d'une convention.

Les étudiant(e)s inscrit(e)(e)s à un DU (Diplôme d'Université) ou DIU (Diplôme Inter-Universitaire) ne sont pas couverts pour les accidents du travail.

Cas d'exonération

Vous pouvez être **exonéré(e) du paiement des droits de scolarité** (excepté des droits spécifiques) sur présentation des originaux et copies des justificatifs demandés si vous êtes :

- cas n° 1-Bénéficiaire d'une bourse d'enseignement délivrée par l'Etat. Justificatif : avis d'attribution définitive ou conditionnelle*
- cas n° 2 - Pupille de la nation. Justificatif : attestation officielle

Vous venez d'une autre université

Vous devez obligatoirement demander à l'université d'origine le transfert de votre dossier et présenter, le jour de votre inscription, le justificatif de demande de transfert sur lequel doit figurer votre I.N.E. (il figure sur votre relevé de baccalauréat (sous l'intitulé BEA) ou sur votre précédente carte étudiante).

Vous êtes en situation de reprise d'études dans un dispositif de formation professionnelle et continue

Renseignez la fiche de renseignements que vous trouverez en fin de notice.

S'INSCRIRE : MODIFIER OU ANNULER VOTRE INSCRIPTION

Modifier votre inscription

▪ Changement d'adresse ou d'état civil en cours d'année

Il est indispensable que vous communiquiez ces changements au service de scolarité dont vous relevez pour que vous puissiez recevoir les informations relatives aux inscriptions, aux examens, avis de retrait de diplôme, etc...

▪ Changement d'unité d'enseignement (UE - certificat...)

Tout changement, en cours d'année, dans le choix des unités d'enseignement doit être signalé à la scolarité dont vous relevez : ceci est indispensable pour figurer sur les listes d'examens.

Annuler votre inscription

Les demandes d'annulation d'inscription doivent être formulées au plus tard un mois après la date du début des cours pour donner lieu le cas échéant à un remboursement partiel des frais d'inscription.

FAIRE REEDITER SA CARTE ETUDIANTE

En début d'année universitaire, votre carte d'étudiant(e) vous est fournie gratuitement au moment de votre inscription administrative. Si vous perdez ou vous faites voler votre carte étudiant(e) en cours d'année, vous devrez alors la faire rééditer afin de pouvoir vous présenter à vos examens ; cette réédition vous sera facturée 10 € qui seront à régler auprès de :

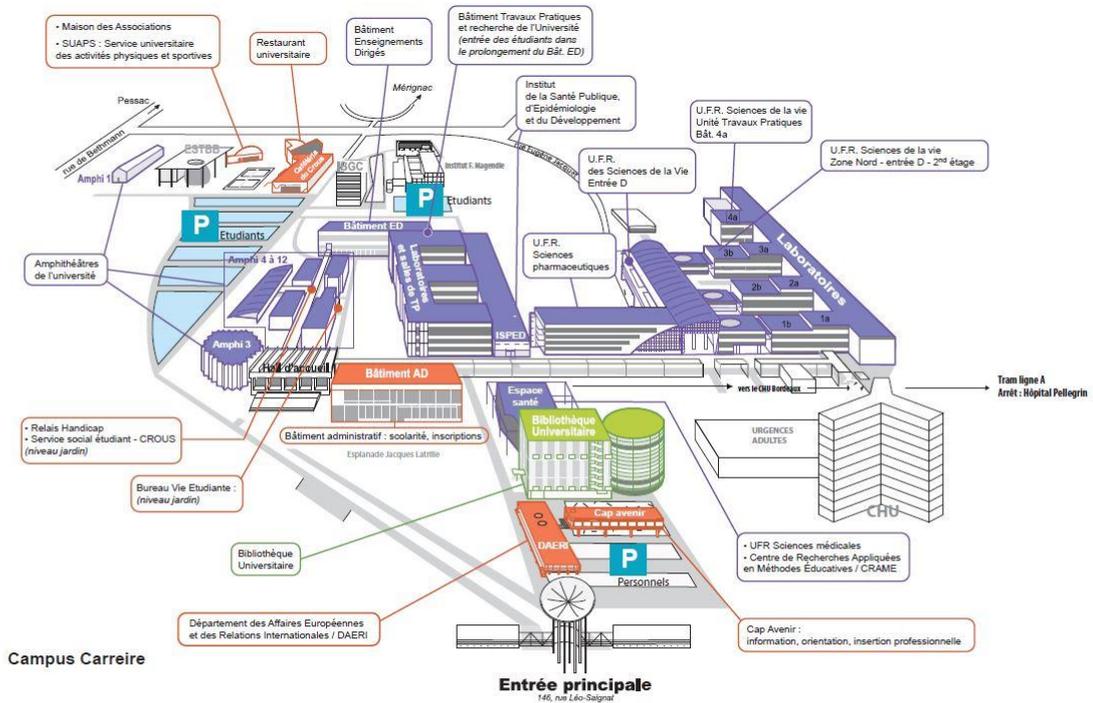
l'Agence Comptable - RDC bâtiment ED – porte 26, 146 rue Léo Saignat, 33076 Bordeaux cedex
(Tél. 05 57 57 16 08 ou 05 57 57 11 05)

HORAIRES D'OUVERTURE DES SERVICES DE GESTION DES CURSUS ETUDIANTS

1er et 2nd cycles des études médicales et paramédicales	↳ Les lundis, mercredis et vendredis de 9 h à 12 h ↳ Les mardis et jeudis de 13 h 30 à 16 h
3e cycle de médecine générale	Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h
3e cycle de médecine spécialisée DU - Capacités	Du mardi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
Odontologie	Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h Fermé le mardi matin et le jeudi après-midi
Pharmacie	Du lundi au jeudi de 13 h 30 à 16 h et vendredi de 9 h à 12 h 30
LMD Santé	Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h. Fermé le vendredi après-midi

SITUATION GEOGRAPHIQUE DU COLLEGE SCIENCES DE LA SANTE

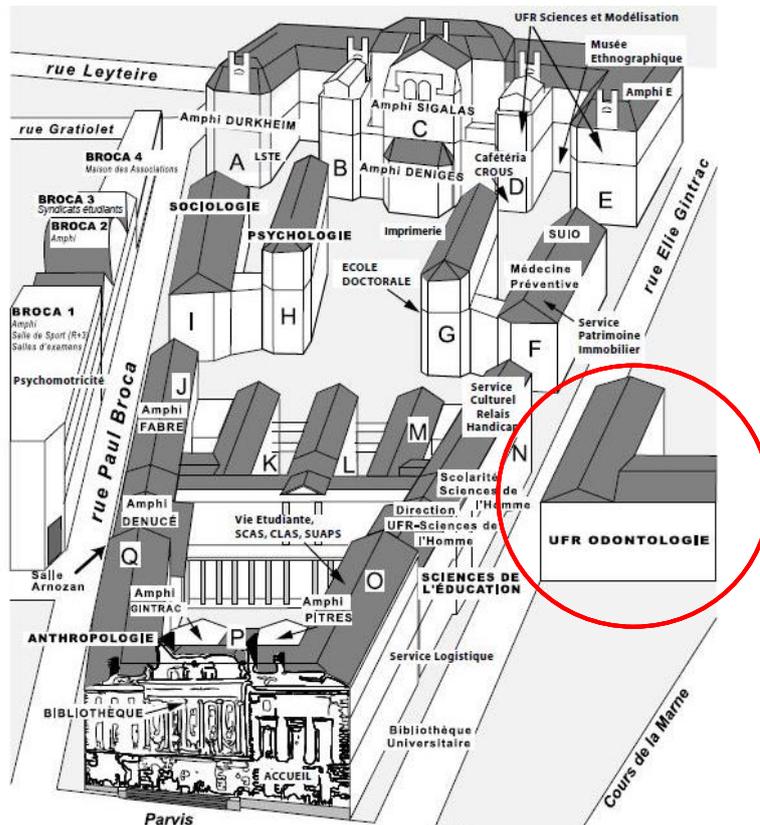
Site CARREIRE



Campus Carreire

université
de BORDEAUX

Site VICTOIRE (Odontologie uniquement)



Dispositions spécifiques à la 1ère année commune aux études de santé et année préparatoire aux concours paramédicaux

Inscription des étudiant(e)s de 1ère année de 1er cycle des études de santé et paramédicales.

1- Vous devez choisir une inscription principale (juillet – septembre) soit en PACES, soit aux concours paramédicaux.

Cette inscription détermine les concours que vous êtes autorisé(e) à passer :

Inscription principale en PACES		Inscription principale aux concours paramédicaux	
Médecine	Odontologie	Ergothérapie	Kinésithérapie
Pharmacie	Sage-Femme	Manipulateur Radio	Psychomotricité
		Pédicure-Podologie	

2- Vous pouvez modifier ou annuler votre inscription principale au plus tard un mois après le début des cours.

Vous devez pour cela vous adresser à votre service de gestion des cursus étudiants avant le 3 octobre 2015.

Passé ce délai, aucune modification ou annulation ne pourra plus être acceptée.

Toutes les informations concernant les inscriptions complémentaires vous seront communiquées en temps utile par le service de gestion des cursus étudiants dont vous dépendez. Si vous avez malgré tout des questions vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante : scolarite.medecine-1-2@u-bordeaux.fr

Choix des concours au semestre 2

Vous êtes inscrit(e) en PACES (inscription principale).

A l'issue du premier semestre vous devrez choisir le ou les concours que vous souhaitez présenter en validant votre inscription pédagogique.

Vous aurez également la possibilité de prendre une inscription administrative aux concours paramédicaux (moyennant le paiement d'un droit d'inscription complémentaire) et choisir le ou les concours paramédicaux pour lesquels vous souhaitez concourir (à titre indicatif en 2014/2015 : 120€).

Inscription principale	Choix de concours 2e semestre
PACES	Médecine Odontologie Pharmacie Sage-femme

Vous êtes inscrit(e) aux concours paramédicaux (inscription principale).

A l'issue du premier semestre vous devrez choisir le ou les concours paramédicaux que vous souhaitez présenter en validant votre inscription pédagogique.

Inscription principale	Choix de concours 2e semestre
CONCOURS PARAMEDICAUX	Ergothérapie Manipulateur Radio Pédicure-Podologie Kinésithérapie Psychomotricité

Pendant votre 1^{ère} année vous serez obligatoirement amené(e) à passer une visite médicale auprès du SIUMPS (Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Santé) à l'adresse suivante :
13 Avenue Pey Berland, 33400 Talence
Tél : 05 56 04 06 06

INFORMATIONS PRATIQUES : VOS CONTACTS

COLLEGE SCIENCES DE LA SANTE – GESTION DES CURSUS ETUDIANTS

Médecine 1er et 2ème cycle Bât. AD – Rez-de-chaussée - 146, rue Léo Saignat - 33076 Bordeaux cedex Mail : scolarite.medecine-1-2@u-bordeaux.fr		
PACES (1ère année commune aux études de santé, médecine - odontologie - pharmacie - sage-femme)	Tél : 05.57.57.12.79 / 15.92 / 13.18	Fax : 05.57.57.47.69
Concours paramédicaux : Ergothérapie, Manipulateur radio, Masso-Kinésithérapie, Psychomotricité, Pédicurie-Podologie Formations paramédicales : Orthophonie, Orthoptie	Tél : 05.57.57.12.79 / 15.92 / 13.18 05.57.57.12.80	
DFGSM2 / DFGSM3	Tél : 05.57.57.13.86 / 11.52	
DFASM1 / DFASM2 / DFASM3	Tél : 05.57.57.14.14 / 14.82	
Stages	Tél : 05.57.57.11.54 / 13.47 / 13.28	
3e cycle de Médecine générale Bât. AD – Rez-de-chaussée - 146, rue Léo Saignat - 33076 Bordeaux cedex Mail : chantal.bonnin@u-bordeaux.fr		
Responsable	Tél : 05.57.57.13.11	Fax : 05.57.57.14.13
Enseignements, examens 3 ^{ème} cycle Stages chez le praticien 2 ^{ème} cycle	Tél : 05.57.57.12.76	
Thèses, inscriptions	Tél : 05.57.57.46.20	
Stages hospitaliers, ambulatoires	Tél : 05.57.57.14.16	
3ecycle de Médecine spécialisée (Bât. AD - Rez-de-chaussée) 146, rue Léo Saignat - 33076 Bordeaux cedex scolarite.medecine-specialisee@u-bordeaux.fr	Tél : 05.57.57.13.42	Fax : 05.57.57.46.53
Diplômes d'université et capacités (Bât. AD – Rez-de-chaussée) 146, rue Léo Saignat - 33076 Bordeaux cedex Mail : scolarite.du-capacite@u-bordeaux.fr		
Diplômes d'université Médecine (DU ou DIU) Capacités en Médecine	Tél : 05.57.57.13.21 / 14.10 / 14.92	Fax : 05.57.57.13.44
Sage-Femme	Tél : 05.57.57.11.98	
Etudiants étrangers	Tél : 05.57.57.13.85	
Odontologie 16-20, cours de la Marne - 33082 Bordeaux cedex scolarite.odontologie@u-bordeaux.fr	Tél : 05.57.57.30.11 / 30.12 / 30.13 / 30.14	
Pharmacie Bât. Pharmacie Rez-de-Chaussée 146, rue Léo Saignat - 33076 Bordeaux cedex Mail : scolarite.pharmacie@u-bordeaux.fr		
Pharmacie (1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycles)	Tél : 05.57.57.11.86 / 11.88 / 11.89	Fax : 05.57.57.11.85
LMD Santé (Bât. AD – Rez-de-chaussée) 146, rue Léo Saignat - 33076 Bordeaux cedex Mail : scolarite.lmd.sante@u-bordeaux.fr		
Parcours initiation à la recherche	Tél : 05.57.57.17.98	Fax : 05.57.57.11.43
Masters sciences de la vie	Tél : 05.57.57.47.98 / 13.87	
Santé Publique / passerelle biologie semestre 2	Tél : 05.57.57.17.34	
Pharmacie / Thermalisme (Licence, Master, DEUST)	Tél : 05.57.57.13.25	

UNITE MIXTE DE FORMATION CONTINUE EN SANTE DU COLLEGE SCIENCES DE LA SANTE (UMFCS)

Pour tout renseignement (devis, montage dossier congé formation...) contacter les services suivants :

UMFCS Médecine / Pharmacie / Odontologie / Biologie	Tél. 05 57 57 14 02 ou 45 53 ou 92 28 Fax : 05 57 57 45 04 formation.continuesante@u-bordeaux.fr
Formation Continue Thermalisme Institut du Thermalisme	Tél. 05 58 56 19 42 Institut.thermalisme@u-bordeaux.fr
Formation Continue ISPED ISPED	Tél. 05 57 57 45 23 - Fax : 05 56 24 00 81 sylvie.valero@u-bordeaux.fr
Validation des Acquis (VAP ou VAE)	Tél. 05 57 57 14 02 ou 47 76 Fax : 05 57 57 45 04 fcuvae.sante@u-bordeaux.fr

Quelques informations

Vous êtes salarié :

Votre formation peut être prise en charge dans le cadre du plan de formation de votre entreprise ou dans le cadre du capital de temps de formation. Vous devez prendre contact avec votre employeur.

Autre démarche : le Congé Individuel de Formation (CIF)

Vous devez prendre contact avec votre employeur et l'organisme paritaire agréé au titre du CIF (OPACIF) dont dépend votre entreprise.

Vous êtes demandeur d'emploi :

Vous bénéficiez d'un « Plan d'Aide au Retour à l'Emploi » (PARE) ou « Projet d'Action Personnalisé » (PAP).

D'autres dispositifs existent, renseignez-vous auprès du Pôle Emploi.

Si vous avez un statut cadre :

Votre formation peut entrer dans le cadre d'un stage FNE Cadres – Fonds National pour l'Emploi, ou vous pouvez bénéficier du dispositif « Objectif Cadres ». Vous devez prendre contact avec l'APEC.

Vous êtes agent de la fonction publique :

Vous bénéficiez d'actions de formation dans le cadre du plan de formation à l'initiative de l'administration ou dans le cadre du congé de formation :

Le plan de formation regroupe l'ensemble des formations que l'administration propose à ses agents.

Le congé de formation professionnelle (CFP) est un droit individuel qui permet à l'agent de suivre une formation de son choix pendant son temps de travail.

Vous devez prendre contact avec votre administration.

Vous êtes profession libérale :

Vous bénéficiez personnellement du droit à la formation par le biais de la contribution que vous versez tous les ans. Vous devez vous adresser à l'organisme collecteur dont vous dépendez.

Ni l'âge limite de 28 ans, ni l'interruption d'au moins deux ans des études ne peuvent constituer des critères réglementaires autorisant l'inscription en formation continue, mais constituent des indicateurs pour le recensement des adultes en reprise d'études.

Démarches à suivre pour les adultes en reprise d'études

- L'inscription à l'Université de Bordeaux – Collège Sciences de la Santé s'effectue au service de gestion des cursus étudiants dont votre formation dépend.

VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT JOINDRE LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS A REMPLIR PAR LES ADULTES EN REPRISE D'ETUDES, DUMENT COMPLETEE ET SIGNEE SELON LE CAS DU DIPLOME :

Inscription à un Diplôme National ou Diplôme d'Université comportant des frais de formation

- Vous devez **OBLIGATOIREMENT** remplir les points **1, 2, 3 et 4**.
- L'attestation de prise en charge (point 3) concerne les modalités de règlement des frais de formation continue du diplôme auquel vous vous inscrivez (le montant de ces frais figure sur une fiche jointe au dossier d'inscription universitaire). Elle constitue un **ENGAGEMENT** de votre part ou de votre employeur ou de l'organisme de financement.
- Cette attestation permet aux Services Formation Continue de procéder au montage de la Convention-Facture de formation professionnelle. **Si cette attestation n'est pas fournie ou est complétée de manière erronée, votre inscription ne pourra pas être validée.**
 - ↳ Le règlement des frais de formation continue fait l'objet d'un versement distinct à réception de la convention-facture pluriannuelle de formation professionnelle continue.
- Le règlement des frais de formation continue du Diplôme s'effectuera à réception et selon les termes de la Convention-Facture transmise pour signature au candidat ou à l'établissement employeur.

VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT JOINDRE CETTE FICHE DUMENT COMPLETEE ET VISEE, ACCOMPAGNEE DES JUSTIFICATIFS. FAUTE DE QUOI VOTRE INSCRIPTION NE SERA PAS VALIDEE.

Université de Bordeaux – Collège des Sciences de la Santé

≈Unité Mixte de Formation Continue en Santé (UMFCS)

Case 18 - 146 rue Léo-Saignat – CS 61292 - 33076 Bordeaux cedex
Tél 05 57 57 45 53 / 14 02 / 92 28 - Fax 05 57 57 45 04 - E-mail : formation.continuesante@u-bordeaux.fr

≈Gestion de la Formation Continue ISPED

Case 11 - 146 rue Léo-Saignat - CS 61292 - 33076 Bordeaux cedex
Tél 05 57 57 45 23 Fax 05 56 24 00 81 - E-mail : sylvie.valero@u-bordeaux.fr

≈Gestion de la Formation Continue Institut du Thermalisme

8, Rue Sainte Ursule - 40100 Dax
Tél. 05 58 56 19 42 - Fax. 05 58 56 89 98 – E-mail : institut.thermalisme@u-bordeaux.fr

Fiche de renseignements à remplir par les Adultes en Reprise d'Etudes et à joindre au dossier d'inscription 2015-2016

INTITULÉ EXACT DU DIPLÔME :

M. Mme NOM DE FAMILLE : NOM D'USAGE :
PRENOM(S) :
DATE DE NAISSANCE : N° INSEE :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE : PAYS :
TÉLÉPHONE : E-mail :

1 - SOUSSIGNÉ(E), DÉCLARE ÊTRE :

Salarié(e) Fonction :
Identité de l'employeur (Nom, adresse, tél.)
.....
 Profession libérale (précisez) :
↳ N° RPPS ou N° ADELI ou N° CPS :
 Demandeur d'emploi Autre (précisez) :

2 - DÉCLARE BÉNÉFICIER :

d'un C.I.F. (Congé Individuel de Formation)⁽¹⁾ d'un C.F.P. (Congé de Formation Professionnelle)⁽¹⁾
 d'un D.I.F.⁽¹⁾ D'aucun dispositif
 Autre dispositif de Formation Professionnelle ⁽¹⁾(précisez) :

(1) précisez nom, adresse, téléphone de l'organisme de financement :
.....
.....

3 - ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION EXCLUSIVEMENT

Si besoin est, s'adresser au service formation continue concerné

R.E.N.F. : En Régime Reprise d'Etudes Non Financées

Je déclare que les frais de formation (n'incluant pas les droits d'inscription) de ce diplôme sont pris en charge par mes soins :
soit la somme de €

R.E.F. : En Régime Reprise d'Etudes Financées

Je déclare que les frais de formation (n'incluant pas les droits d'inscription) de ce diplôme sont pris en charge par un organisme de financement (ex : F.A.F.) ou toute structure autre que l'employeur :
(joindre obligatoirement le justificatif de prise en charge de cet organisme)
soit la somme de €

Je déclare que les frais de formation (n'incluant pas les droits d'inscription) de ce diplôme sont pris en charge par mon employeur :
(joindre obligatoirement le justificatif de prise en charge de l'employeur)
soit la somme de €

4 – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

J'atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et avoir pris connaissance des conditions d'inscription à l'Université de Bordeaux – Collège Sciences de la Santé en qualité de stagiaire de la Formation Continue.
Fait à, le Signature du (de la) stagiaire :

Fiche retournée par le Service de gestion des cursus étudiants au Service de la Formation Continue concerné pour le montage de la convention/facture.